

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance du MARDI 22 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize

Le trente septembre à 20 heures 30,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 14 Octobre 2013 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU Maire,

Etaient présents : Madame Pascale BOSSELUT, Henri BAZOGE Adjoints
Mesdames Michèle ROYER, Evelyne THENON, Sophie BÉAL, Colette LE JARIEL,
Messieurs Sébastien NIBEAU, Gilles GENTY, Eric HALLIÉ, Jean-Yves PROUST (*heure d'arrivée : 21h*) Conseillers Municipaux.

Absents : Christophe DAMANGE, Jérôme AUDREN, Michel BECK, Nathalie DURAND

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Pascale BOSSELUT est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

La séance débute à 20 heures 40 minutes, M FOUCTEAU rappelle l'ordre du jour.

N° 2013/53: DÉCISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET COMMUNE

Suite à la décision d'achat d'un nouveau véhicule communal, le Conseil Municipal décide de passer les écritures suivantes, en dépenses d'investissement, afin d'en assurer le règlement :

Article	Montant
2315 (immo en cours)	- 8 500€
2182 (immo corporelles)	+ 8 500€

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité.

Monsieur Jean-Yves PROUST étant arrivé en retard, n'a pas pu prendre part au vote.

N° 2013/54: IDENTIFICATION ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Direction du Courrier Touraine Berry préconisant la mise en place d'une numérotation concernant les habitations citées sur une liste fournie, situées principalement sur des lieux dits.

L'objectif est de faciliter la distribution du courrier mais également l'accès à l'ensemble des services de proximité (ex : Secours).

Les plaques indiquant les numéros devront être fournis et financés par la commune. L'installation incombera aux habitants concernés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir 32 habitations situées sur les lieux dits qui concentrent le plus de maisons.

Sont donc concernés les adresses suivantes : La Hardonnière, La Gaudinière, La Racinière, La Bruère Calotière, La Lizardière, Les Tuileries.

Un courrier d'information sera adressé prochainement aux riverains.

DIVERS

- Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt pour permettre le financement des travaux d'aménagement de la salle de réunion.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités.

Suite à l'analyse de ces différentes propositions, 2 sur une durée de 20 ans et 1 sur une durée de 15 ans, le Conseil Municipal souhaite demander de nouvelles offres pour 15 ans aux organismes ne l'ayant pas proposé.

- Monsieur le Maire présente des propositions pour la création d'un nouveau logo communal, en prévision d'installation d'adhésifs sur le nouveau véhicule communal.

Sur les 3 créations soumises par la société Styl'Pub, le Conseil Municipal émet une préférence mais souhaite demander quelques modifications et variantes, ainsi que le coût de réalisation.

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'autorisation de stationnement de la SARL Naze-Breton. Il semble nécessaire de demander un complément d'information sur les modalités de mise en place, ainsi que sur l'existence d'un réel besoin sur le territoire communal.

- Monsieur le Maire confirme l'achat par la Communauté de Communes du Castelrenaudais de pochoirs, mis à la disposition de toutes les communes du territoire.

Ils permettront le marquage au sol de 2 jeux dans la cour de l'école, ainsi que le marquage destiné aux places réservées aux personnes handicapées.

- Pour faire suite au courrier de l'Académie Orléans-Tours demandant la mise en place d'un projet d'organisation du temps scolaire, dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec les enseignants est prévue.

Un questionnaire, à destination des parents d'élèves, sera également distribué.

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

- 1) FINANCES : Décision modificative N°1
- 2) AFFAIRES GÉNÉRALES : Numérotation des habitations

La séance est levée à 23 heures 15.